

**Championnat de France de Tourisme FFM  
Championnat de Tourisme Ligue Nouvelle Aquitaine**

**Finale du Championnat de France de Tourisme**



**3 et 4 octobre 2026  
La Jarne  
Charente-Maritime**





MOTO CLUB  
ROCHELAIS



# Championnat de France de Tourisme FFM Championnat de Tourisme Ligue Nouvelle Aquitaine

3 et 4 octobre 2026 – La Jarne (17220)

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### Art. 1 – Organisation

Le Moto-Club Rochelais organise les 3 et 4 octobre 2026 à LA JARNE (17220), un rassemblement motocycliste comptant pour le Championnat de France de Tourisme et le Championnat de Ligue de Tourisme de Nouvelle Aquitaine.

### Art. 2 – Conditions d'admission

Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, trikes et quads homologués, assurés et conformes au Code de la Route.

Pour être pris en compte dans les classements des championnats de France et de Ligue Nouvelle Aquitaine, les participants devront être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme NTO 2026 et participer à cette organisation, à minima du samedi après-midi au dimanche matin. Les non-licenciés seront admis hors classements officiels.

### Art.3 – Accueil et pointage.

Accueil ouvert le vendredi 02 octobre à partir de 17h00 :

**Salle polyvalente *Mélusine***  
**31 rue des Quatre Chevaliers**  
**17220 La Jarne**  
**GPS : 46.12220, -1.07277**

Pointage FFM le samedi 3 octobre de 10h00 à 18h00

Les repas et les animations auront lieu à la salle polyvalente Mélusine

## Art.4 – Hébergement.

Hébergement officiel avec navettes :



**3 rue du Bois Gaillard 17290 Aigrefeuille-d'Aunis.**  
**05 46 35 50 88 – [contact@campingcouleursdaunis.com](mailto:contact@campingcouleursdaunis.com)**  
**<https://www.campingcouleursdaunis.com>**  
**GPS : 46.11479, -0.92657**

Seul l'hébergement en tente avec le matériel personnel des campeurs est pris en charge et géré par l'organisateur pour la nuit du samedi au dimanche.

La nuitée optionnelle du vendredi au samedi en tente est à réserver auprès du Moto-Club lors de l'inscription. Elle est à la charge des participants.

Les hébergements "en dur" à la charge des participants sont à réserver directement auprès du camping.

Des navettes sont prévues le samedi soir entre la salle Mélusine et le camping (13km).

Des navettes vers les pôles hôteliers d'Aytré et d'Angoulins (3km) seront gérées en fonction des besoins

## Art.5 – Contrôle.

Les participants devront se présenter au contrôle FFM le samedi entre 10h00 et 18h00, munis de leur licence NTO 2026 et de la fiche de pointage FFM remise à leur arrivée.

Pendant les randonnées, les participants devront porter les équipements individuels de protection conformes au code de la route

Les véhicules devront être homologués et conforme pour la circulation sur la voie publique et dûment assurés.

Les pilotes devront être en mesure de présenter leur permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé et son certificat d'immatriculation.

Tout pilote refusant de présenter ces documents ou dont le véhicule s'avèrerait non conforme sera refusé au départ des randonnées touristiques et exclus des classements. L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

***Il est demandé aux participants d'avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant le départ des randonnées.***

## Art.6 – Inscription de base

Le montant de l'inscription est de **50,00 €** pour les licenciés 2026 FFM ou d'une Fédération affiliée à la FIM et les détenteurs d'une carte FIM Advantage valide.

Pour les autres participants, le montant de l'inscription est de **60,00€**.

L'inscription donne droit à la prestation allant du samedi après-midi au dimanche matin, comprenant :

L'accès au rassemblement,

La randonnée et la visite du samedi après-midi

La possibilité de camper la nuit du samedi au dimanche au camping "Couleurs d'Aunis",

Le dîner du 80<sup>ème</sup> Anniversaire le samedi soir et l'animation musicale,

Le petit déjeuner du dimanche,  
La randonnée du dimanche matin,  
Un cadeau souvenir.

**Les licenciés FFM 2026 participant avec une moto antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1996 recevront un petit cadeau.**

Pour les autres participants, le montant de l'inscription est de **60,00€**.

Les inscriptions seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement.

Les bulletins d'inscription sont à retourner accompagnés du règlement, impérativement **avant le 17 septembre 2026**.

Passé ce délai, les tarifs seront majorés de **10 Euros**.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

**Le pointage seul pour le championnat national de participants étrangers est possible sur place au tarif de 10€.**

Inscription par voie postale auprès du secrétaire:

**Bernard CARTA – 1 rue des Lauriers, 17290 THAIRE D'AUNIS**

Chèque de règlement à l'ordre : **Moto Club Rochelais**

Inscription par voie électronique:

Bulletin d'inscription et preuve de virement à :

[moto-club.rochelais17@orange.fr](mailto:moto-club.rochelais17@orange.fr)

Virement bancaire ou postal sur le compte du Moto-Club Rochelais :

**IBAN : FR76 1551 9390 8000 0203 9390 140  
BIC : CMCIFR2A**

**Les participants absents – hors motif valable et justifié – ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.**

## **Art.7 – Options**

Les options supplémentaires suivantes sont possible, **uniquement sur pré- réservation** :

Repas du vendredi soir :..... 20 €

Petit-déjeuner du samedi :..... 6 €

Plateau repas du dimanche midi :..... 12 €

Camping en tente le vendredi soir : ... 10 €

Repas du samedi midi :..... 18 €

### **Art.8 – Droit à l'image.**

Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet évènement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur la FFM et la FIM, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

### **Art.9 – Responsabilités.**

Le rassemblement est couvert en responsabilité civile par la compagnie d'assurance MARSH SAS, par le biais de l'affiliation du Moto-Club Rochelais à la Fédération Française de Motocyclisme.

L'organisateur rejette toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel si les faits sont indépendants de l'organisation ou du fait d'autres participants.

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

### **Art.10 – Réclamations.**

Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux dispositions et règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

visa M.C.Rochelais



visa L.M..Nouvelle Aquitaine

30/06/2026



visa F.F.M.





**ANNIVERSAIRE**

**TOUJOURS AMIS, TOUJOURS UNIS  
DEPUIS 1946**

***PROGRAMME DU WEEK-END***





**RASSEMBLEMENT MOTOS FFM**  
**La Jarne – 3 et 4 octobre 2026**

**PROGRAMME DU WEEK-END**

**VENDREDI 2 octobre** : *Aucune balade ou activité ne sont prévues le vendredi*

17 h 00 Ouverture de l'accueil à la *Salle Mélusine*.

20 h 00 Repas pour les participants préinscrits à l'option.

**SAMEDI 3 octobre** :

8 h 00 Petit-déjeuner pour les participants préinscrits à l'option.

9 h 30 Ouverture de l'accueil des nouveaux arrivants.  
Quartier libre.

12 h 00 Repas pour les participants préinscrits à l'option

14 h 00 Départ de la première randonnée touristique.  
*Visite du Musée d'histoire Régionale au Fort Vauban de Fouras*



Sur la route du retour vous pourrez découvrir et vous approvisionner en cognacs et pineaux arrangés.



Sur le site de la *Salle Mélusine* Exposition de motos anciennes par *l'Amicale des Motos et Scooters Anciens*



- 18 h 30 Retour de la dernière randonnée touristique.
- 19 h 00 à 20 h00 Transfert des participants en minibus, entre les lieux d'hébergement et la *Salle Mélusine*.
- 20 h00 Apéritif de bienvenue

20 h 30

Repas. Soirée du 80<sup>ème</sup> Anniversaire animée par



à partir de minuit retour des participants en minibus vers les lieux d'hébergement.

**DIMANCHE 3 avril :**

8 h 00 Petit-déjeuner.

9 h 30 Départ de la randonnée touristique vers le *château médiéval de Surgères*.



12 h 00 Repas pour les participants préinscrits à l'option.

14 h 30 Clôture du rassemblement



**RASSEMBLEMENT MOTOS FFM**  
**La Jarne (17) – 3 et 4 octobre 2026**

**Informations hébergement**

Hébergement officiel du rassemblement :



**3 rue du Bois Gaillard, 17290 Aigrefeuille – 05 46 35 50 88**

**[contact@campingcouleursdaunis.com](mailto:contact@campingcouleursdaunis.com)**

**<https://www.campingcouleursdaunis.com>**

**GPS : 46.11479, -0.92657**

Les hébergements sous toiles de tentes personnelles des participants du samedi au dimanche sont compris dans l'inscription.

Les nuits supplémentaires sont à la charge des participants.

Des hébergements en mobil-homes, ***à la charge des participants***, sont disponibles. Les réservations sont à faire directement auprès du camping.

***Navettes de minibus le samedi soir entre la salle et le camping***

**Hôtels disponibles à proximité :**

**Kyriad Direct (3 km)**

ZAC de Bel-Air Nord

25 rue Pascal, 17440 Aytré

05 46 44 28 28

**Hôtel F1 (3km)**

Zac des Fourneaux, 17690 Angoulins

0 891 70 52 65

**Hôtel Première Classe (3 km)**

Cadelis-Est, 17690 Angoulins

05 46 56 85 98

**B&B Hôtel (5 km)**

12 avenue des Fourneaux

17690 Angoulins

0 892 78 80 47

***Pour ces hôtels, les navettes de minibus le samedi soir seront gérées en fonction des besoins.***

**BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE**

à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT LE 17 SEPTEMBRE 2026** au Secrétariat du Moto-Club Rochelais, chez :  
**Monsieur Bernard CARTA – 1 rue des Lauriers, 17290 THAIRE D'AUNIS – tél. : 06 84 56 37 74**  
[moto-club.rochelais17@orange.fr](mailto:moto-club.rochelais17@orange.fr)

MOTO-CLUB ..... LIGUE ..... Adresse .....

Nom du responsable du club sur le rassemblement ..... Tél ..... Courriel .....

	NOM, Prénom	Pays	Pilote	Passager	Cylindrée Moto	Année moto	N° licence FFM, UEM, FIM Advantage	Hébergement			Inscription de base		Options supplémentaires				
								Camping couleur d' Aunis	Mobile Home Couleur d' Aunis	Autre	Licencié(e)s Advantage Card	Non Licenciés	Camping tente Vendredi soir	Repas Vendredi soir	Petit déjeuner Samedi	Repas Samedi midi	Repas Dimanche midi
											50 €	60 €	10 €	20 €	6 €	18 €	12 €
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	

ci-joint	<input type="checkbox"/> un chèque <input type="checkbox"/> un virement	<b>A l'ordre du Moto Club Rochelais</b>	<b>€uros</b>
----------	--	---	--------------

IBAN (International Bank Account number)
FR76 1551 9390 8000 0203 9390 140

BIC (Bank Identification Code)
CMCIFR2A